

République Française
Département de la Haute-Corse
Mairie de Vivario
20219 VIVARIO

Vivario, le 30 avril 2018

DREAL de Corse
A l'attention de M. le directeur
régional

Objet : demande de complément dans le cadre d'un examen au cas par cas. Dossier n°= F09418P009 (projet parking au lieu dit « Mulinellu, commune de Vivario)

Monsieur le directeur régional,

Par courrier en date du 30/03/2018, vous nous avez demandé des compléments suite à l'envoi de notre dossier pour l'examen au cas par cas cité en objet.

Vos demandes portent :

- sur les grandeurs caractéristiques du mur de soutènement : il est prévu d'une longueur de 28 m avec une hauteur maximum de 5,2m (parapet inclus),
- le type de matériaux : soit un leromur betoconcept avec une semelle en béton puis le reste du mur est en préfabriqué, soit un enrochement. A part la semelle béton du leromur et, éventuellement, les joints de l'enrochement, il n'y a pas de béton. Aussi, l'une ou l'autre des solutions ne doit pas impacter la rivière voisine avec la laitance qui se déverserait (pour le leromur la semelle n'est pas prévue dans l'eau, pour les éventuels joints de l'enrochement la pose du béton se fait proprement à la truelle car il s'agit de finitions),
- les techniques employées en phase chantier et les mesures pour éviter ou réduire les impacts : les techniques employées viseront à limiter au maximum les impacts tout d'abord en travaillant depuis la berge (pas dans le lit de la rivière) et en utilisant au maximum des matériaux non-polluants (leromur ou enrochement),
- le traitement paysager : les murets construits le long de la route auront un parement en pierre locale, le mur de soutènement sera en leromur betoconcept de couleur proche de la pierre locale ou en enrochement. Cette dernière solution s'intègre parfaitement au contexte. le choix de l'enrobé est dicté par une logique de pérennité de l'ouvrage car on s'aperçoit qu'en terre cela demande un entretien régulier et onéreux. La plate-forme se trouvant en contre-bas de la route et étant de taille raisonnable (environ 1 900m²) nous estimons que l'impact sur le paysage est acceptable.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le directeur régional, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Venture SELVINI
